

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **125 (1999)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fixation du temps de travail dû pour l'année 2000

Le tableau ci-dessous intègre les jours fériés officiels en Suisse et, dans l'exemple reproduit, les congés traditionnels accordés dans le canton de Vaud. Ce document permet ainsi à chacun de déterminer le temps de travail dû en fonction des usages locaux, tout en prenant en compte les besoins et désirs individuels.

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein Société suisse des ingénieurs et des architectes Società svizzera degli ingegneri e degli architetti Swiss society of Engineers and Architects		Exemple Etat de Vaud						Sia	
Soll - Arbeitszeit 2000 Temps brut de travail 2000			Normalarbeitszeit Temps de travail normal		proWoche: par semaine: 42,5 Std. 42,5 h.	proTag: par jour: 8,5 Std. 8,5 h.			
Monat Mois	Tage Jours	Stunden Heures	Bezahlte und zu kompensierende Stunden und Feiertage Heures payées et à compenser et jours fériés			Kompensation Compensation		Soll-Arbeitszeit Temps de travail obligatoire	
			Feier- und Freitage Jours fériés et jours de congé	Bezahlte Std. Heures payées	Zu kompens. Std. Heures à compenser	Kompensations- anlass Motif de la compensation	Stunden Heures	Stunden Heures	Stunden Heures
Januar Janvier	31 10 21	Sa + Di à 8,5 178,50				Arbeits-Montage 5	5,00		183,50
Februar Février	29 8 21	178,50				4	4,00		182,50
März Mars	31 8 23	195,50				4	4,00		199,50
April Avril	30 10 20	170,00	Je 20. Jeudi-Saint Ve 21. Vendredi-Saint Lu 24. Lundi de Pâques	1,00 8,50 8,50		3	3,00		155,00
Mai Mai	31 8 23	195,50	Lu 1. Fête du travail Me 31. Veille Ascension	8,50 1,00		4	4,00		190,00
Juni Juin	30 8 22	187,00	Je 1. Ascension Ve 2. Pentecôte Lu 12.	8,50 8,50		3	3,00		173,00
Juli Juillet	31 10 21	178,50	Lu 31. Veille Fête nationale	1,00	7,50	5	5,00		175,00
August Août	31 8 23	195,50	Ma 1. Fête nationale	8,50		4	4,00		191,00
September Septembre	30 9 21	178,50	Lu 18. Jeûne fédéral	8,50		3	3,00		173,00
Oktober Octobre	31 9 22	187,00				5	5,00		192,00
November Novembre	30 8 22	187,00				4	1,50		188,50
Dezember Décembre	31 10 21	178,50	Lu 25. Noël Ma 26. St-Etienne Me 27. Je 28. Ve 29.	8,50	8,50 8,50 8,50 8,50				136,00
Total	260	2210,00		71,00	41,50	44	41,50		2139,00

Journée de la normalisation 1999

Le 28 septembre dernier, Olten a une fois de plus accueilli la désormais traditionnelle réunion des quelque cinquante présidents des commissions des normes et des groupes de suivi CEN. Des exposés de qualité, se distinguant à la fois par leur brièveté et leur clarté, ont permis d'aborder les divers thèmes d'actualité en matière de normalisation. Le secrétaire général Eric Mosimann y a présenté les structures de la nouvelle SIA, avec les catégories de membres, les organes et les règlements de base nouvellement introduits, notamment celui portant sur les normes et règlements.

« La nouvelle normalisation » a constitué un des thèmes essentiels de la journée. Les principales innovations portent sur les dispositions contractuelles spécifiquement attachées à des normes (DCN), qu'il

s'agit de dissocier des prescriptions techniques. Une opération imposée par la compatibilité avec les normes européennes, qui ne contiennent pas de dispositions de nature contractuelle. Les questions du type « Qui fait quoi? » réglées par les DCN ne seront donc plus mêlées au « Qu'est-ce qui doit être fait et comment? » propre aux directives techniques. La faisabilité de cette dissociation a été démontrée à la lumière d'un projet pilote dans le domaine du génie civil.

Par ailleurs, devenue l'organe suprême de la SIA en matière de normalisation, la commission centrale des normes et règlements (CCN) avalise désormais les nouvelles normes, ce qui permet de décharger de cette tâche l'assemblée des délégués.

L'information sur l'état d'avancement des Swisscodes, qui sont appelés à remplacer les normes SIA relatives aux structures porteuses, a

représenté un autre point important de la journée. Constituant un extrait des Eurocodes, ceux-ci englobent toutes les données indispensables au calcul de la majorité des ouvrages. L'objectif est de proposer un recueil qui, bien qu'eurocompatible, perpétue autant que possible la tradition suisse en matière de normalisation. Les travaux en cours s'avèrent prometteurs et des projets complets devraient être disponibles d'ici la fin 1999, respectivement l'été 2000. Le délai d'achèvement de cette ambitieuse entreprise (voir article détaillé dans IAS 10/1999, pp. 187-191), avec publication simultanée en allemand, français et anglais, a pour l'heure été fixé à décembre 2001.

Quant à la prochaine Journée de la normalisation, elle a été fixée au 3 octobre 2000.

Martin Siegwart, ing. civil, secrétariat général SIA, service TOE (Technique, organisation et éditions)

403

Tableau des concours

Organisateur et renseignements	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction de l'urbanisme, Neuchâtel (tél. ++ 41 32 717 76 60)	Aménagement de l'espace de l'Europe à Neuchâtel (CI)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	17 décembre 99 (3 décembre 99)	
Province de Bolzano (I) (tél. ++39-4-71 81 15 11)	Bâtiments scolaires pour la formation pédagogique (CP)	Architectes selon accord OMC	26 novembre 99	
Service des constructions D-94036 Passau (tél. 08 51 50 17 0 255)	Centre d'accueil des visiteurs Parc national de la forêt de Bavière	Architectes selon accord OMC	10 février 2000	
Service des constructions Stestegstr. 3, CP 61, 6431 Schwytz	Bâtiment de sécurité pour la police cantonale (CP)	Architectes suisses, professionnels étrangers selon accord OMC	24 janvier 2000 (dès le 4 octobre)	
FAS/FSAI/GPA/SIA-Vd Secrétariat SIA-Vd (tél. 021 646 24 21)	V ^{ème} Distinction vaudoise d'architecture	Auteurs de réalisations d'architecture, du génie civil (ouvrages d'art) et de l'urbanisme en terre vaudoise au cours de la période 1996 à 1999.	31 décembre 99	
ZuhauseWohnen, SH 2000, Possmoorweg 5, D-22301 Hamburg	« Starterhaus 2000 », concept de maison unifamiliale (CI)	Architectes et étudiants en architecture	10 janvier 2000	
Fondation Frate Sole, Via Ada Negri 2, I-27100 Pavia	Prix pour l'architecture sacrée	Artistes et architectes ayant apporté une contribution significative à la construction d'édifices religieux	31 mai 2000	

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A)*, organe en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 142 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.